



ARRÊTÉ N° POL 031/2025

Arrêté portant permis de stationnement

Le maire de la Commune de Conques-sur-Orbiel ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de M. VIVANCOS Olivier en date du 07/04/2025, qui souhaite effectuer des travaux de réfection d'une habitation, en installant une benne sur le domaine public en vue d'évacuer des gravats de chantier en occupant temporairement le domaine public au 19 rue du Commerce 11600 CONQUES SUR ORBIEL, ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 22 avril 2025 à 09 heures au 24 avril 2025 à 18 heures, M. VIVANCOS Olivier est autorisé à procéder aux travaux susvisés et à occuper le domaine public en installant une benne devant le 19 rue du Commerce.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Le stationnement des véhicules sera interdit entre le 22 et le n° 28 rue du Commerce

- circulation : La rue du Commerce sera fermée à la circulation de tous les véhicules exceptés celui affecté au chantier, entre le n° 22 et le n° 28 de la rue du Commerce. Une déviation sera mis en place rue de la République.

Article 3 : L'occupation temporaire du domaine public ne donnera pas lieu à la perception d'une redevance.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par les services techniques communaux.

Article 5 : M. VIVANCOS occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers. Aucun gravât de chantier ne devra être entreposé sur le domaine public.

Article 6 : M. le commandant de gendarmerie, M. le directeur des services techniques, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Le Maire.